



Service diocésain des Pèlerinages
18 rue Mègevand
25041 BESANCON cedex
Agrément Tourisme N° IM025100008
Mail : pelerinages@diocese-besancon.fr

☎ : 06 28 66 54 59

ACCOMPAGNATEUR SPIRITUEL : Père Sylvain HERRGOTT

« MILLE ANS D'HISTOIRE DES ERMITES »

...sur le chemin de Brive à Conques...

Décembre 2022, Frère Serge TYVAERT est devenu **ERMITE DIOCESAIN**, après avoir été incardiné par Monseigneur BOUILLERET à l'Archidiocèse de Besançon. Il résidera à l'ermitage Notre dame de LEFFOND à Charcenne, à partir de Pâques 2023. **Un ermite au XXI^{ème} siècle cela n'interrogerait-il pas un peu ?**

Mais avant de nous questionner sur *aujourd'hui* ne faudrait-il pas connaître *hier* plus précisément ?

C'est ainsi qu'est né le projet de pèlerinage pour tous, en nouvelle Aquitaine, vers les Causses et le Rouergue, à la recherche de témoignages sur les ermites des premiers temps. La figure de l'ermite fait-elle rêver ? Comment peut-on vivre cette relation transcendante et effacer la relation fondamentale à l'autre, première nourriture de l'être humain ?



JOUR 1 : Départ de Besançon parking Chamars – pose petit déjeuner – route vers Brive la Gaillard – déjeuner tiré du sac sur aire d'autoroute.

Arrivée à l'hostellerie St ANTOINE – installation – Messe d'entrée en pèlerinage – Visite guidée du sanctuaire des Grottes St Antoine et rencontre avec un frère pour un temps d'échange sur la vie monastique selon St Antoine et les premiers ermites. Repas et nuit à l'hostellerie St Antoine- Brive.

JOUR 2 : départ après le petit déjeuner vers PERIGUEUX – Visite de la Cathédrale St. Front et de la ville médiévale – Déjeuner Terroir.

Atelier artisanat régional : découverte du métier de vannier - Temps libre dans le quartier médiéval

Retour vers Brive – Repas et nuit à l'Hostellerie St Antoine.



JOUR 3 : départ après le petit déjeuner pour la cité de ROCAMADOUR – en route, visite libre de COLLONGES LA ROUGE – installation à l'hostellerie Notre-Dame de Rocamadour – Messe à 11h au sanctuaire – Déjeuner – Visite du sanctuaire et Temps libre. Repas et nuit à l'Hostellerie Notre-Dame

JOUR 4 : départ après le petit déjeuner pour SAINT CIRQ LAPOPIE - découverte du village – Déjeuner TERROIR- Croisière des 7 merveilles sur le Lot- Retour à l'hostellerie de Rocamadour – Nuit au sanctuaire.

JOUR 5 : départ après le petit déjeuner pour CONQUES – 10H Messe à l'abbatiale – Installation et repas régional à la maison familiale de Conques - 14h30 rencontre avec un Frère des prémontrés – Découverte du bourg par une visite guidée - Temps libre – 22h15 spectacle de Polychromie du tympan Nuit à la maison familiale de Conques.
Repas et nuit à la maison familiale -

JOUR 6 : retour après le petit déjeuner pour BESANCON – Arrêt pour déjeuner.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

5 jours/ 4 nuits	
40 places disponibles	Acompte 210 €
Tout confort 700€	Moindre confort 640€
Solde avant le 30 avril juin 2022	
Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none">• Les assurances « rapatriement » et « annulation »• Le transport• La pension complète du 30 mai soir au 04 juin midi.• Les entrées dans les sites mentionnés au programme	Ce prix ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none">• Les offrandes lors des célébrations• Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels.• Les éventuels surcoûts sur place liés à des évènements indépendants de notre volonté (conditions météo...)• Participation à l'activité manuelle
Ce programme peut être sujet à modification en fonction des impératifs locaux.	
Serviettes de toilette non fournies pour l'hébergement de Conques.	

INSCRIPTION :

Aucune réservation ne sera retenue par téléphone. L'inscription à un pèlerinage ne deviendra effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte.

Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription. Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.

Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

Le solde du pèlerinage est à verser **trente jours avant le départ**. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

Pour toute correspondance et règlement, bien rappeler les noms et dates du pèlerinage concerné.

8 à 10 jours avant le départ, tous les participants recevront un avis de départ contenant toutes les informations nécessaires : Lieu de rendez-vous, horaires, noms et adresses des hôtels, consignes et conseils divers, étiquette pour les bagages.

TARIFS :

Les tarifs établis en novembre pour un nombre minimum de participants sont susceptibles de modifications suivant les hausses pouvant survenir en cours d'année (coût des services).

Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit :

- d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (les sommes avancées seront remboursées)
- D'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

Prestations incluses dans le prix du pèlerinage :

L'organisation générale et les services nécessaires.

-Les transports et transferts prévus au programme.

-Le logement en pension complète en chambre à 2 lits.

Les chambres moindres confort comporte lavabo et WC avec douche dans le couloir.

Les chambres tout confort comporte douche et WC

-Les excursions, droit d'entrée et visites guidées mentionnées au programme.

-L'assistance d'un accompagnateur du Service des Pèlerinages chargé de l'animation culturelle et spirituelle, assisté de guides ou d'accompagnateurs locaux si nécessaires.

-Les assurances assistance-rapatriement et vol des bagages (avec déduction des coefficients de vétusté).

-L'Assurance annulation.

-La documentation (selon le pèlerinage)

Prestations non incluses dans le prix du pèlerinage :

-Les entrées non indiquées au programme.

-Les frais personnels.

-Les boissons.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

L'annulation doit résulter exclusivement de l'un des événements suivants, sur présentation d'un justificatif

-Maladie grave, blessure ou décès :

-de l'adhérent, de son conjoint, ascendants, descendants, gendres, belles-filles, neveux et nièces.

de la personne devant voyager avec l'adhérent (personnes sans liens de parenté inscrite sur le même bulletin). *(par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle constatée par un médecin, interdisant au malade ou à l'accidenté de quitter son domicile ou l'établissement de soins où il est en traitement à la date du départ et impliquant la cessation de toute activité.)*.

- Des frais de dossier en fonction de la date d'annulation pourront être retenus

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT :

Prestation assurée par la Mutuelle St-Christophe et incluse dans le prix du pèlerinage mettant à disposition les services suivants :

-Assurances aux personnes : rapatriement médical du malade accompagné par une personne proche, présence et visite d'un proche auprès de la personne hospitalisée, rapatriement et accompagnement du défunt, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, retour anticipé au domicile en cas de sinistre habitation, transmissions de messages urgents, remboursement des frais médicaux à l'étranger.

-Assistance juridique : Avance de caution pénale, frais d'avocat.

Le détail du domaine d'application de l'Assistance pèlerinage est à votre disposition sur simple demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

• Du service des pèlerinages : celui-ci ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.

• Du pèlerin : le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandée, validité du passeport ou de la carte d'identité nationale, condition physique précisée.

Tout voyage interrompu ou écourté **du fait du participant** ne peut prétendre à remboursement.

SERVICE DES PELERINAGES

DIOCESE BESANCON

Ouvert de 9H à midi les lundi et mardi matin – Mardi et jeudi de 9H30 à 17H30-

